

DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE CAEN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 28 mars 2011 à 18H05

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe DURON, Député-Maire.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de présents : 50

Etaient présents :

M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, M. Xavier LE COUTOUR, M. Marc LEVILLY, Mme Marie-Jeanne GOBERT (jusqu'au dossier n° 4 ayant ensuite donné pouvoir à M. DE WINTER), M. Gilles DETERVILLE, Mme Josette TRAVERT, M. Rudy L'ORPHELIN, Mme Cécile DOSSOU, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Claudine MAGUET, M. Jean NOTARI (jusqu'au dossier n° 3 ayant ensuite donné pouvoir à M. VEVE), M. Eric VEVE, Mme Colette GISSOT, M. Cédric LEROY, Mme Sylvie RELLAND, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB (à partir du dossier n°4), M. Serge LEMONNIER, Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Geneviève HEUZE, Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Luc VERET, M. Michel PONDAVEN, M. Jacky TILLARD (à partir du dossier n°4), M. Gratién ATCHRIMI, Mme Pascale CAUCHY (jusqu'au dossier n° 4 ayant ensuite donné pouvoir à Mlle CHEHAB), Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Valérie HUARD, Mme Catherine MAHIER, M. Francis JOLY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES, Mme Hélène FLODERER, M. Damien DE WINTER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Martine GUETIN, Mme Martine VINCENT, M. Daniel-Charles BADACHE, M. Gilles GROLLIER (jusqu'au dossier n° 17), Mme Brigitte LE BRETHON (jusqu'au dossier n° 17 ayant ensuite donné pouvoir à Mme GUETIN), Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC, M. Luc DUNCOMBE, M. Gilles TONANI, Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, M. Ludwig WILLAUME, Mme Béatrice GUIGUES, M. BEAUDOUIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie LEBON a donné pouvoir à Mme Marie-Jeanne GOBERT
M. Jean-Claude GUILLOUF a donné pouvoir à Mme Francine THOUROUDE
Mme Pascale PREEL a donné pouvoir à Mme Martine VINCENT
M. Frédéric CHAZAL a donné pouvoir à Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC

Absents excusés :

M. Jean-Louis TOUZE

5 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2011

Mes Chers Collègues,

Les Commissions municipales ont procédé à la répartition des crédits ouverts pour subventions au Budget Primitif de l'exercice 2011 entre les différentes associations et organismes.

Après consultation de la Commission de l'Attractivité du Territoire et Développement Economique du 15 mars 2011 et de la Commission Gestion de l'Espace Public et Cadre de Vie du 16 mars 2011 et de la Commission Population et Vivre Ensemble du 16 mars 2011 et de la Commission Finances - Affaires Générales - Proximité et Qualité du Service Public du 16 mars 2011, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE aux associations les subventions inscrites dans les tableaux suivants :

- CULTURE
- SPORTS
- ENSEIGNEMENT
- MJC ET JEUNESSE
- HABITANTS DE QUARTIERS
- ACTION POUR HANDICAPES
- ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
- AFFAIRES ECONOMIQUES
- TOURISME – COMMERCE
- ENVIRONNEMENT
- ANCIENS COMBATTANTS
- AIDE A LA FAMILLE
- RELATIONS INTERNATIONALES
- ACTION DE PREVENTION SANITAIRE
- HYGIENE PUBLIQUE

AUTORISE M. le Député-Maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 15 000 € une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération

Affiché le : 30 mars 2011

Adopté à l'unanimité.

Ne prenant pas part au vote :

Mme TRAVERT pour Chœur et Orchestre Universitaire de Caen.

Mme MAGUET pour Canoë Club Caennais.

Mme THOUROUDE pour l'association des Soins Palliatifs en Calvados (ASPEC).

Mme BERGER pour la Maison des Solidarités, Autisme Basse-Normandie, Les Dérailleurs, La Part du Colibri, La Maison de l'Europe et CITIM.

M. VERET pour les associations relatives aux actions prévention sanitaire.

M. PONDAVEN pour la MJC Chemin Vert et la MOS.

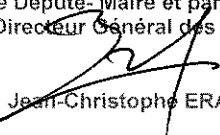
Mme HUARD pour Autisme Basse-Normandie.

Mme FLODERER pour la MJC Guérinière.

M. BADACHE pour les associations relatives aux Relations Internationales.

M. BEAUDOUIN pour la Fédération des Artisans et Commerçants

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire et par délégation
Le Directeur Général des services


Jean-Christophe ERARD



PREFECTURE DU CALVADOS

- 5 AVR. 2011

COURRIER

AFFAIRES CULTURELLES		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
ACTIVITES ARTS PLASTIQUES - 65-65748-312-3002 (LC 16375)		
ARTOTHEQUE	155.000	155.000
PEINDRE EN NORMANDIE	50.000	50.000
L'UNIQUE	15.000	15.000
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS	6.095	6.000
SOCIETE ARTISTES INDEPENDANTS	750	750
SOCIETE ARTISTES BAS-NORMANDS	750	750
ASSOCIATIONS CULTURELLES – DIVERS - 65-65748-33-3023 (LC 1408)		
INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME	50.000	50.000
BAZARNAOM	20.000	20.000
AMAVADA	4.000	16.000
LE MARCHE-PIED	15.000	15.000
LES ATELIERS INTERMEDIAIRES	15.000	15.000
ART SYNDICATE	2.500	3.000
ASSOCIATION AMIS DU MEMORIAL – LIBERATION ET MEMOIRE	3.000	3.000
LA CARAVANE D'INVENTIONS INSTITUTIONNELLES	2.000	2.000
SOCIETE NUMISMATIQUE DE BASSE-NORMANDIE	350	350
ACTIVITES MUSIQUE ET DANSE - 65-65748-311-3001 (LC 16376)		
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	150.000	150.000
ASSOCIATION ARCHIPELS	15.000	15.000
LA FRATERNELLE	15.000	12.500
ALLER RETOUR	10.000	10.000
ALLER RETOUR HIPPOCAMPE	10.000	10.000
LES CYCLOPES	9.150	9.150
COLLECTIF JAZZ DE BASSE-NORMANDIE	7.500	7.500
CHŒUR ET ORCHESTRE UNIVERSITAIRE DE CAEN	7.000	7.000
CAEN JAZZ ACTION	6.000	6.000
COMPAGNIE AWAMA	3.000	3.000
ASSOCIATION CAPRICCIO	2.000	2.000
PHOENIX COLLEGIUM MUSICALE	1.830	1.830
ENSEMBLE VOCAL ARIOSO	1.000	1.000
CHŒUR DU CHU DE CAEN	500	500
ACTIVITES THEATRALES ET CIRQUES - 65-65748-313-3006 (LC 16377)		
CDN/COMEDIE DE CAEN	511.370	511.370
PANTA THEATRE	80.000	80.000
THEATRE DU FOZ	25.000	30.000
ACTEA THEATRE ECOLE	21.000	21.000

PAPILLON NOIR THEATRE	20.000	20.000
NORD OUEST THEATRE	10.000	10.000
PROJET LIBERAL	5.000	2.000

ACTION EN FAVEUR DU CINEMA/PHOTO/VIDEO 65-65748-314-3011 (LC 16378)		
MAISON DE L'IMAGE	12.000	10.000
ARDI	5.000	5.000
TRANSAT VIDEO	3.500	5.000
RADAR	2.500	2.500
EDITION LECTURE 65-65748-33-3023 (LC 17289)		
ACADEMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES- LETTRES	4.110	4.000
C'EST QUOI CE BAZ'...ART ?	3.050	3.000
PAGES ET PAYSAGES	2.000	2.000
LES ANNALES DE NORMANDIE	1.500	1.500
ASSOCIATION PRIX LITTERAIRE VILLE DE CAEN	1.300	1.300
A.E.P. CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1.100	700
ICI POESIE	500	500
LES ARTS FLORISSANTS 65-65748-311-3001 (LC 16379)	332.900	332.900

SPORTS
65-65748-40-4020 (LC 4694)

	Association	Accordés en 2010 (€)	Proposition 2011 (€)
1	ARTISTIQUE CAENNAIS SPORTS ET LOISIRS - ACSEL	31500	31500
2	ASPTT-CAEN	110000	110000
3	ASSOCIATION CAEN SUD BASKET	12500	12500
4	ASSOCIATION SPORTIVE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CAEN	9500	9500
5	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT (ASLCV)	98000	98000
6	AVANT GARDE CAENNAISE	146 500	146 500
6 bis	AVANT GARDE CAENNAISE (Convention)	48 000	48 000
7	CAEN ATHLETIC CLUB	51500	51500
8	CAEN BMX	2000	3000
9	CAEN CALVADOS HALTEROPHILIE MUSCULATION	43000	43000
10	CAEN GUERINIERE SPORTS	13900	13900
11	CAEN HAND BALL	35000	35000
12	CAEN NORD BASKET	31000	32000
13	CANOE CLUB CAENNAIS	9400	9400
14	CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN	18000	18000
15	ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE	105000	105000
16	ESCRIME CLUB DE CAEN	29000	29000
17	HOCKEY CLUB CAEN VENOIX	29000	29000
18	LA BUTTE	143000	143000
18 bis	LA BUTTE (DANSE)	21 800	21 800
19	L'OVALIE CAENNAISE	28000	28000
20	MALADRERIE OMNI SPORTS	75000	75000
21	ROLLER SKATING HOCKEY CAEN	20000	20000
22	SOCIETE DES REGATES DE CAEN OUISTREHAM	8000	8000
23	SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS	40000	40000
24	STADE CAENNAIS RUGBY CLUB - SCRC	96500	96500
25	TENNIS CLUB DE CAEN	34000	34000
26	UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS CAENNAIS	29000	29000
27	AERO CLUB REGIONAL DE CAEN	2000	2000
28	ALLIANCE JUDO INTER QUARTIERS	3400	3400
29	AMICALE BOULES LOISIRS ST PAUL	600	600
30	AMICALE DE LA POLICE MUNICIPALE DE CAEN	400	400
31	AMICALE DES SOURDS	600	600
32	AQUA GV 2000	150	150
33	ARCHERS DE CAEN	1900	1900
34	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES PORTUGAIS DE CAEN (n°1560)	500	500
35	ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT	0	2500
36	ASSOCIATION GUERINIERE FUTSAL	2000	2000
37	ASSOCIATION LA VITESSE A VAUCELLES	0	300
38	ASSOCIATION SPORTIVE DU C.H.U.	700	700
39	ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN	2000	2000
40	ASSOCIATION SPORTIVE ICARE	300	300
41	ASSOCIATION SPORTIVE POLICE DE CAEN	400	400
42	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DES PAPILLONS BLANCS	2100	2100
43	ASSOCIATION SUBALLIGATORS	500	500
44	CAEN AEROMODELES	500	500

45	CAEN ALEKHINE	2300	2300
46	CAEN BASE BALL SOFTBALL	2500	2500
47	CAEN BASKET HANDISPORT	4870	4900
48	CAEN ETUDIANTS CLUB	1000	1000
49	CAEN JUDO GYM	7000	7000
50	CAEN MALADRERIE JUDO	1100	1100
51	CAEN MALADRERIE TENNIS	4000	4500
52	CAEN MOTO CLUB	200	200
53	CAEN NAUTIC CLUB	700	700
54	CAEN PLONGEE	3100	3100
55	CAEN TAE KWON DO ACADEMIE	600	600
56	CAEN TAEKWONDO CLUB	0	250
57	CAEN TRIATHLON	5000	6000
58	CAEN VENOIX BASKET	3800	3800
59	CAEN VOLLEY BALL	7000	8000
60	CALVAIRE ST PIERRE SPORTS	1700	1700
61	CENTRE KARATE NORMANDIE CAEN	1400	1700
62	CENTRE REGIONAL MEDICO SPORTIF	20000	5000
63	CLUB 14 MOUNTAIN BIKE CAEN	300	300
64	CLUB ALPIN FRANCAIS DE CAEN	1500	1500
65	CLUB DE TIR DE SAINT AUBIN SUR MER	610	610
66	CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HAIE VIGNE	300	300
67	CLUB SUBAQUATIQUE DE CAEN	3000	3500
68	DOKUSAN	150	150
69	EPGV INTER-AGES LA PRAIRIE	150	180
70	ETOILE SPORTIVE CAEN	1200	2000
71	GROUPEMENT DES PLONGEURS SAUVETEURS	1060	1060
72	GUERINIERE ECOLE FOOTBALL (n°1 353)	6500	0
73	HAND BALL CAEN VENOIX	3700	3700
74	HIPPOCAMPE CLUB	500	600
75	KAMIKASE	900	900
76	KINOMICHI	150	150
77	LA BOULE VENOISIENNE	600	800
78	LES CONQUERANTS	2500	4000
79	LES RANDONNEURS DE LA PIERRE HEUZE	250	250
80	NAVISPORT	400	2000
81	NORMANDIX	0	500
82	ORIENTATION CAENNAISE	700	1000
83	PARA CLUB DU CALVADOS	600	600
84	QWAN KHI DAO CAEN	400	400
85	RIDE DEVELOPPEMENT CAEN	0	500
86	SPORTS HANDI NATURE	1500	1500
87	TOUCAEN ROLLER	800	800
88	TWIRLING CLUB DE CAEN	3700	3700
89	UNION BOULISTE CAENNAISE	500	500
90	UNION SPORTIVE FOLIE-COUVRECHEF	800	800
91	UNION SPORTIVE GUERINIERE		1500
92	UNION SPORTIVE ST-JEAN-EUDES (n°23) (Demande spécifique sport)	2000	2200
93	VIK'AZIM (Vikings Azimutés)	0	400
94	VIKING ATHLETIC CAENNAIS	800	800

ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES ET LYCEES (UNSS - UGSEL - UFRSTAPS) 65-65748-253-2007 (LC 16374)			
95	COLLEGE ALBERT JACQUARD - CHEMIN VERT (ASSOC SPORTIVE)	450	450
96	COLLEGE DUNOIS (ASSOC SPORTIVE)	150	150
97	COLLEGE GUILLAUME DE NORMANDIE (ASSOC SPORTIVE)	650	650
98	COLLEGE HASTINGS (ASSOC SPORTIVE)	300	300
99	COLLEGE HENRI BRUNET (ASSOC SPORTIVE)	250	250
100	COLLEGE JACQUES MONOD (ASSOC SPORTIVE)	150	150
101	COLLEGE JEAN MOULIN (ASSOC SPORTIVE)	0	200
102	COLLEGE LECHANTEUR (ASSOC SPORTIVE)	610	700
103	COLLEGE LEMIERE (ASSOC SPORTIVE)	400	450
104	COLLEGE VILLEY DESMESERETS (ASSOC SPORTIVE)	200	250
105	LEP VICTOR LEPINE (ASSOC SPORTIVE)	200	200
106	LYCEE CHARLES DE GAULLE (ASSOC SPORTIVE)	350	350
107	LYCEE FRESNEL (ASSOC SPORTIVE)	350	400
108	LYCEE JEAN ROSTAND (ASSOC SPORTIVE)	350	400
109	LYCEE LAPLACE (ASSOC SPORTIVE)	700	700
110	LYCEE VICTOR HUGO (ASSOC SPORTIVE)	300	300
111	U.G.S.E.L.	5300	5300
112	UFRSTAPS (ASSOC SPORTIVE)	3800	1500

ENSEIGNEMENT 65-65748-20-2000 (LC 1106)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	500	500
LA PREVENTION ROUTIERE	2 000	2 000
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	650	650
CIMES – centre d'information sur de meilleures études scolaires	350	350
SOUTIEN HUMANITAIRE 65-65748-524-5010 (LC 16387)		
UNICEF	750	750

M.J.C. ET JEUNESSE 65-65748-422-4026 (LC 1282)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
M.J.C. VENOIX	86 000	86 000
ASSOCIATION TANDEM – MALADRERIE	79 000	79 000
M.J.C. PRAIRIE – CENTRE D'ANIMATION	68 000	68 000
M.J.C. GUERINIERE – CENTRE D'ANIMATION	73 000	73 000
M.J.C. CALVAIRE ST PIERRE – CENTRE D'ANIMATION	97 000	97 000
M.J.C. CHEMIN VERT	109 000	109 000
FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS 65-65748-524-5008 (LC 16388)		
FOYER JEUNES TRAVAILLEUSES NOTRE DAME	2 500	2 500
FOYER DU PERE SANSON	6 000	6 000
FOYER JEUNES TRAVAILLEUSES DE L'OASIS	4 400	4 400
ASSOCIATION CAENNAISE ACCUEIL JEUNES TRAVAILLEURS (ROBERT REME)	30 100	30 100
ACTIVITES DE LOISIRS ET JEUNESSE 65-65748-422-4025 (LC 7822)		
CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE BASSE-NORMANDIE	36 000	36 000
FEDERATION DU SCOUTISME FRANÇAIS (éclaireurs et éclaireuses de France)	3 800	3 800
EG'DANSE	600	600
ASSOCIATION NORMANDE D'ASTRONOMIE	1 550	1 550
ASSOCIATION RADIO AMATEURS DU CALVADOS – A.R.A.C.	150	150
CEMEA BASSE-NORMANDIE	2 400	2 400
LES PETITS DEBROUILLARDS	3 000	3 000
ESPERANCE ET JEUNESSE	9 000	9 000
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	3 000	3 000
ACCUEIL ENFANCE – CENTRES DE LOISIRS 65-65748-422-4025 (LC 17082)		
C.L.B.N. – CENTRE LOISIRS BASSE-NORMANDIE	750	750
COMITE DEPARTEMENTAL JEUNESSE AU PLEIN AIR DU CALVADOS	400	400
CAP LOISIRS	5 700	5 700
LA RONDE DES BAMBINS	43 700	43 700
UNION NORMANDE CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES – U.N.C.M.T.	16 000	16 000

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CULTURE DE LA FOLIE-COUVRECHEF – A.S.L.E.C (reprise en 2011 d'un centre de loisirs)	47 000	92 000
UNION SPORTIVE SAINT JEAN EUDES	18 000	18 000
MIEUX VIVRE ET DETENTE PIERRE HEUZE	40 000	40 000
LOISIRS ADOLESCENTS 65-65748-422-4025 (LC 15502)		
HORIZON JEUNESSE	47 300	47 300
PACTE	85 000	35 000
MIEUX VIVRE ET DETENTE PIERRE HEUZE	38 000	38 000
MIEUX VIVRE ET DETENTE PIERRE HEUZE (Action St Jean Eudes)	15 500	15 500
A.S.L.E.C(reprise d'activités socio-éducatives)	15 000	40 000

HABITANTS DE QUARTIERS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 65-65748-025-0044 (LC 16380)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
LES PISTES	500	500
ASSOCIATION HABITANTS SAINT JEAN EUDES	29.000	27 000
COMITE DES FETES DE LA GRACE DE DIEU	7 000	1 500
ASSOCIATION VILLAGE SAINT PAUL	900	1 400
ASSOCIATION DE QUARTIER HAIE VIGNE	1 700	1 500
ASSOCIATION COORDINATION ACTIVITES D'ANIMATION DE VENOIX – A.C.A.A.V.	5.000	7 000
ASSOCIATION PROTECTION ANIMATION DES ALOUETTES ET DU STADE – A.P.A.L.A.S.	400	400
VIVRE ENSEMBLE LA GUERINIERE	2 600	2 600
UNION FANFARES DE FRANCE – FEDERATION DE BASSE-NORMANDIE	500	500
FANFARE ETOILE CAENNAISE	6 200	4 000
AVENIR CAENNAIS – BATTERIE FANFARE	14.000	14 000
ALERTE S.N.C.F.	500	Pas de demande
RAIL MINIATURE CAENNAIS	1 250	1 250
VENOIX INFORMATION POPULATION	300	Pas de demande
L'ILE SAINT JEAN	5 500	5 500
L'ETE AU MARATHON	900	900
MIEUX VIVRE A LA GRACE DE DIEU	2.500	2500
ASSOCIATION DE QUARTIER DEMI-LUNE SAINTE- THERESE	4 000	4 000
CLUB PHILATELIQUE DE LA FOLIE-COUVRECHEF	450	450
CITE DES ROSIERS	300	Pas de demande
ASSOCIATION DEFENSE DES INTERETS DES HABITANTS DE LA PIERRE HEUZE	350	350
A CHACUN SON CHOIX	500	500
GUERINIERE EN FLEURS	300	Pas de demande
ATELIERS TINTAM'ARTS	1.200	1 200
LES EMEAUX CREATIFS	300	400
MAISON DES DIVERSITES	4 000	4 000
COMPAGNIE NINA ETCETERA	2.000	2 000
LES PAS EN FOLIE	500	500
ENSEMBLE VERS L'ART ET LA CULTURE	2 000	2 500
BLAUDES ET COEFFES DE CAEN	500	800
TEMPO TANGO	1 000	1 000

STYLE AND TECHNIK	300	Pas de demande
CLUB ESCAPADES	200	200
HABITANTS DU QUARTIER DE VAUCELLES	500	700
A PUISSANCE 3	150	Pas de demande
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	2 000	2 000
AE 14	2 650	5 000
65.65748.524.5010 (LC 27144)		
MAISON DES SOLIDARITES	13 000	13 000
NOUVELLES DEMANDES		
CHEMIN VERS AILLEURS		200
CAR-HISTO-BUS		400
L'ETOILE FILANTE DU CALVADOS		200
QUALITE DE VIE DU QUARTIER DES FLEURS		200
LES ENFANTS TERRIBLES		600

ACTIONS POUR HANDICAPES
65-65748-521-5001 (LC 8842)

	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
.A.S.E.P. ASSOCIATION DE SCLEROSES EN PLAQUES ex N.A.S.E.P.	200	200
A.P.F.ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	3 000	3 000
ASSOCIATION VALENTIN HAUY BIEN DES AVEUGLES	1 000	1 000
ASSOCIATION DES SOURDS DE CAEN ET DU CALVADOS	1 350	1 000
ASSOCIATION DES SOURDS DE CAEN ET DU CALVADOS Club Age d'Or	750	750
F.N.A.T.H.GROUPEMENT DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET HANDICAPES –	1 850	2 000
A.P.E.D.A.C. Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs du Calvados	2 000	2 000
GROUPEMENT INTELLECTUELS AVEUGLES OU AMBLYOPES	300	0
A.P.A.E.I. DE CAEN – LES PAPILLONS BLANCS	9 200	9 200
ASSOCIATION FAMILLES TRAUMATISEES CRANIENS	100	100
TRISOMIE – 21	1 800	1 800
AUTISME DE BASSE-NORMANDIE	1 700	1 700
HANDI'CAP CITOYEN	900	900
LA BACQUETTE	320	320
CECITIX	500	500
H.C.P.I.HANDICAP COUP DE POUCE ET INSERTION	550	550
H.M.V.A.HANDICAP MIEUX VIVRE ACCUEIL	600	700
A.P.A.P.ASSOCIATION PATIENTS ATTEINTS DE POLYARTHRITE –	200	300
A VUE DE TRUFFE	600	600
HANDIUNI	300	300
TRANSITION	2 000	2 000
Les Auxiliaires des Aveugles	100	100

**ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
65-65748-61-6002 (LC 9564)**

	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
CLUB 3 ^{ème} AGE LA JOIE DE VIVRE	1 500	1 500
CLUB 3 ^{ème} AGE AMICALE DES TROIS FOIS VINGT ANS CAEN VAUCELLES	3 000	3 000
CLUB 3 ^{ème} AGE ARC EN CIEL DES RENCONTRES AMICALES	2 500	2 500
CLUB 3 ^{ème} AGE AMITIE CHEVEUX ARGENT SAINT OUEN	1 500	1 500
COMITE CAENNAIS AIDE AUX PERSONNES AGEES	25 000	25 000
CLUB 3 ^{ème} AGE AMITIE DU NOUVEL AGE DE VENOIX	2 100	2 200
CLUB 3 ^{ème} AGE AMITIE DE LA MALADRERIE	2 100	2 100
CLUB 3 ^{ème} AGE AUTOMNE DU CHEMIN VERT	2 500	2 500
CLUB 3 ^{ème} AGE DES ANCIENS DE SAINT PAUL	2 500	2 500
ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT GILLES	1 000	1 000
CLUB 3 ^{ème} AGE DE LA DETENTE	1 500	Pas de demande
CLUB 3 ^{ème} AGE AMITIE SAINT JEAN EUDES	1 200	1 100
CLUB 3 ^{ème} AGE DE L'AMITIE DE STE THERESE DE CAEN	4 000	4 300
CLUB 3 ^{ème} AGE LUCIEN NELLE	4 000	4 000
A.P.S.U. INTER AGES	2 000	2 000
CLUB AUTOMOBILE CAENNAIS ENTRETIEN ET PREVENTION	1 500	1 500
CLUB 3 ^{ème} AGE AU RENDEZ VOUS DE L'AMITIE	2 000	2 100
Club 3 ^{ème} AGE "LE CLUB DU BONHEUR	2 200	2 200
A.P.A.C. (association des personnes âgées du CHU)	500	650
ASSOCIATION FAMILIALE DES MARINS DU COMMERCE	180	180
NOUVELLES DEMANDES		
ESPACE 14		2 000
CLUB 3 ^{ème} AGE DE LA PIERRE-HEUZE		2 000
CLUB QUESTION POUR UN CHAMPION		350

AFFAIRES ECONOMIQUES

	Subventions accordées en 2010	Subventions proposées en 2011
65-65748-90-9000 (LC 6193)		
Centre Régional Information Jeunesse Basse-Normandie - EUROPE DIRECT	8.000	6.000
Pôle de Compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées - APTES	5.000	5.000
Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE	2.000	2.000
Les Cafés de l'emploi bas-normands	1.000	1.000
Normandie Pionnières	3.000	3.000

SERVICE COMMERCE TOURISME		
	Subventions accordées en 2010	Subventions proposées en 2011
<u>SERVICE TOURISME</u>		
65-65748-95-9010 (LC 14879)		
Association Transmanche et Tourisme Informations	5.206	11.000
Association Caen Yacht Club	520	520
AVF CAEN – Accueil des Villes Françaises	1.500	1.500
Association Dentelles et Blondes	4.000	4.000
65-65748-95-9010 (LC 7796)		
Office de Tourisme de Caen	496.000	496.000
<u>SERVICE COMMERCE</u>		
65-65748-94-9008 (LC 1526)		
Confrérie gastronomie normande-La Tripière d'Or	12.000	12.000
Union fédérale des consommateurs	2.600	2.600
Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur		400
65-65748-94-9008 (LC 9074)		
Fédération des artisans et commerçants de Caen-Les Vitrines de Caen	85.000	70.000

ENVIRONNEMENT / 65-65748-803-8035 (LC 960)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
SOCIETE CENTRALE D'HORTICULTURE DE CAEN ET DU CALVADOS (S.C.H.C.C)	600	600
LES DERAILLEURS	600	700
GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND (G.O.N)	1 000	1 000
SOCIETE LINEENNE DE NORMANDIE	500	500
LES JARDINS FAMILIAUX DE CAEN	2 000	2 000
LA PART DU COLIBRI	5 000	5 000
ACRO	Aucune demande	0
Tout en Eco	Aucune demande	0
Club des pêcheurs tranquilles peinars	Aucune demande	0

ENVIRONNEMENT / 65-65748-833-8041 (LC 16386)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
C.P.I.E. – L'AULNE VERT <i>(convention entre la ville et le CPIE)</i>	65 500	65 500

ANCIENS COMBATTANTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 65-65748-025-0043 (LC 7791)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS HEROUVILLE – SAINT JEAN EUDES	650	650
ANFANOMA	150	180
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE VICTIMES CIVILES DE GUERRE	200	Pas de demande
COMITE DEPARTEMENTAL DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE ET DE LA DE LA COMPAGNIE SCAMARONI (fusion)	1 500	1 500
SOUVENIR ET JEUNESSE DU CALVADOS	350	350
AMICALE DES ANCIENS DE LA 2EME D.B.	200	150
MEDAILLES MILITAIRES 211EME SECTION	150	150
ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES	200	200
SOCIETE ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR – S.E.M.L.H.	150	250
LES COLS BLEUS	100	100
LE SOUVENIR FRANÇAIS	150	150
GROUPEMENT NATIONAL DES REFRACTAIRES ET MAQUISARDS	125	125
FIDELITE GAULLISME	600	650
ANCIENS D'OUTRE MER DES TROUPES MARINES – ACAOM – DTM	250	300
FEDERATION COMBATTANTS MOINS DE 20 ANS – F.N.C.M.V.A.	250	250
AMICALE DES ANCIENS SOUS MARINS – AGAASM	450	450
ANCIENS D'INDOCHINE	90	Pas de demande
A.C.P.G. SECTION CAEN OUEST VENOIX	1 250	1 250
COMITE COORDINATION ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET AMICALES	400	400
ASSOCIATION DES DEPORTES ET INTERNES	400	400
UNION NATIONALE COMBATTANTS AFRIQUE DU NORD – UNC AFN	500	500
FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	550	550
U.N.C. SECTION CAEN VENOIX	750	750
AMICALE ANCIENS SAPEURS DU GENIE	100	150
ANCIENS D'INDOCHINE – A.N.A.I.	250	250
COMITE DU SOUVENIR DE JUNO	150	200
COMITE DE JUMELAGE – ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'ARMEE-ROYAL AIR FORCE	550	600
CDS DU PRIX DE LA RESISTANCE	1 750	1 750
ASSOCIATION RESISTANCE ET MEMOIRE	1 000	1 000

LA FORCE NOIRE	150	Pas de demande
Association WESTLAKE BROTHERS SOUVENIR	500	500
ACPG CATM TOE	1350	1 400

AIDE A LA FAMILLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 65-65748-60-6000 (LC 16383)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
ASSOCIATION UFCS/FAMILLES RURALES DE CAEN (ex UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE)	570	600
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AIDE FAMILIALE POPULAIRE	380	0
FAMILLES DE FRANCE	380	400
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	440	460
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES – U.D.A.F.	2 650	3040
ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION	475	550
C.L.E.R. AMOUR ET FAMILLE	615	615
ARC EN CIEL	1 100	1110
COULEURS FEMMES	9 500	9500
ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DE CAEN	570	Pas de demande
LA MAISON BLEUE	1 950	3200
ASSOCIATION D'ICI ET D'AILLEURS	150	Pas de demande
NOUVELLE DEMANDE		
JUMEAUX ET + 14		450

RELATIONS INTERNATIONALES 65-65748-048-0017		
	Accordées 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
ASSOCIATION CAENNAISE CONNAISSANCE ALLEMAGNE – A.C.C.A. – LC 14863	8 183	8 821
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-PORTSMOUTH LC 7756	302	241
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-NASHVILLE LC 7757	600	475
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-THIES LC 9492	2 288	794
ASSOCIATION CAEN-CALVADOS-ROUMANIE LC 5463	2 250	3 063
RELATIONS INTERNATIONALES 65-65748-048-0017 (LC 1025)		
ASSOCIATION FRANCE - ETATS-UNIS	521	287
ASSOCIATION FRANCE – GRANDE BRETAGNE	233	199
ASSOCIATION BASSE-NORMANDIE – PAYS NORDIQUES	187	350
ASSOCIATION PROFESSEURS ITALIENS ACADEMIE DE CAEN	144	100
MAISON DE L'EUROPE	4 097	3 152
ASSOCIATION SOLIDARITE BIELORUSSIE TCHERNOBYL	491	442
AMITIE COOPERATION AVEC LE SUD-EST ASIATIQUE – A.C.A.S.E.A.	1 333	1 145
ASSOCIATION NORMANDIE EGYPTE	246	500
CITIM	1 812	2 562
LIAISON SUD NORD	0	474
LES FEMMES EN NOIR	0	146

ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE 65-65748-512-5005 (LC 16382)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
COMITE REGIONAL DES HEMOPHILES DE BASSE-NORMANDIE	300	290
ASSOCIATION VISITE MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS – V.M.E.H.	800	500
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES	650	650
ASSOCIATION DES OPERES DU CŒUR – A.F.D.O.C.	1 000	En attente
ASSOCIATION LARYNGECTOMISES BASSE-NORMANDIE	500	480
CROIX ROUGE FRANCAISE	12 500	12 000
ASSOCIATION REVIVRE	1 000	800
FRANCE ALZHEIMER CALVADOS	1 100	1050
ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS EN CALVADOS – A.S.P.E.C.	800	770
ASSOCIATION CADET ROUSSEL	1 000	800
ASSOCIATION NORMANDE DES GREFFES CARDIAQUES	200	190
VIE LIBRE CAEN	750	En attente
ASSOCIATION NATIONALE PREVENTION ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE – A.N.P.A.A.A.	900	1000
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INTERVENTION EN TOXICOMANIE – A.D.I.T.	1 000	900
LA CROIX BLEUE	850	En attente
CORES – COMITE REGIONAL POUR LA SANTE	1 600	2 000
COMITE DEPARTEMENTAL CONTRE MALADIES RESPIRATOIRES	500	480
ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR	3 800	En attente
SID'ACCUEIL BASSE NORMANDIE	6 000	6 000
POINT DE DEPART	3 600	3 600
MOUVEMENT FRANÇAIS PLANNING FAMILIAL	3 000	4 000
FRANCE A.D.O.T. 14	400	400
L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITEE	1 000	960
BEBEQUILT	250	240
PASSADO -14	13 000	12 000
LES BLOUSES ROSES	800	500

ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE 65-65748-512-5005 (LC 16381)		
	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
LIGUE CONTRE LE CANCER	800	800

HYGIENE PUBLIQUE
65-65748-12 1000 (LC 28296)

	Accordées en 2010 (€)	Propositions 2011 (€)
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX Basse Normandie	520	520

**CONVENTION DEFINISSANT LES RELATIONS
ENTRE LA VILLE DE CAEN,
ET L'ASSOCIATION XXXXXXX**

Préambule

(Le préambule ci-dessous est donné à titre d'exemple mais devra être adapté en fonction du domaine d'activité de l'association et des objectifs partagés qui la lie à la Ville).

Le monde associatif constitue un partenaire privilégié de par ses valeurs humanistes et de solidarité. Il contribue de manière décisive à l'accès du plus grand nombre à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé, à l'environnement. En ce sens, il participe activement à la lutte contre les inégalités et à la construction du "vivre ensemble"

Le monde associatif irrigue et enrichit le territoire par la diversité de ses actions et par la promotion de pratiques innovantes.

La finalité de la convention vise à définir un véritable partenariat entre la Ville et les associations, à offrir une plus grande liberté pour les associations dans le choix de leur projet et à renforcer la qualité et la diversité de leurs actions.

Par cette convention, la Ville affiche son soutien aux associations, véritables terrains de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté, d'accès à l'autonomie et de découverte de pratiques nouvelles.

Entre,

La VILLE DE CAEN, représentée par son Maire, Philippe DURON, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du _____ reçue par Monsieur le Préfet du Calvados le

ci-après désignée :

la Ville,

d'une part,

et l'Association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, régie par la loi de 1901, déclarée à la Préfecture du Calvados, le XXXXXXXXXXXXXXXX qui a pour objet XXXXXXXXXXXXXXXX et dont le siège social est à CAEN, XXXXXXXXXXXXXXXX, représentée par son président, M XXXXXXXXXXXXXXXX, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du XXXXXXXXXXXXXXXX.

ci-après désignée :

l'Association,

d'autre part,

ci- après toutes deux dénommées ensemble "les parties";

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En vertu de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, toute autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, doit conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La ville de Caen, quant à elle, souhaite conclure une convention avec l'ensemble des associations qui bénéficient d'une subvention de fonctionnement dont le montant annuel dépasse 15 000 €, celles-ci pouvant percevoir par ailleurs d'autres types de subventions au cours de l'année (subventions affectées, exceptionnelles...)

Considérant donc, que l'association bénéficie de la part de la Ville de Caen d'une subvention annuelle dépassant la somme de 15 000 €, les parties se sont rapprochées afin de convenir des dispositions suivantes :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET

L'association assure une mission....., telle qu'elle est définie dans ses statuts.

La Ville verse une participation financière à l'association au titre de ses missions d'intérêt général.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION

L'association doit disposer de statuts précisant clairement ses conditions de fonctionnement, de désignation des organes de gestion (assemblée délibérante, conseil d'administration, bureau) et de conditions de dévolution ou de restitution des biens et des subventions en cas de dissolution de l'Association.

L'association, dans le respect de ses statuts, s'engage sur les procédures régissant le fonctionnement de toute association, en particulier :

- à tenir des assemblées générales tous les ans ;
- à réunir son conseil d'administration régulièrement ;
- à publier les rapports moraux et bilans financiers annuels.

L'association fournira à chaque modification copie de ses statuts et de son règlement intérieur.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

L'Association devra souscrire une assurance couvrant sa responsabilité contre tout préjudice qui pourrait être mis à sa charge.

<p style="text-align: center;">TITRE II – LES MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE</p> <p style="text-align: center;">RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION</p>
--

ARTICLE 4 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

4.1. ATTRIBUTION

La Ville s'engage à verser à l'association une subvention de fonctionnement dont le montant sera annuellement (*à préciser si convention pluriannuelle*) fixé par le Conseil Municipal, sauf résiliation ou suspension de la convention.

Elle ne peut en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reversement à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, *sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.*

Dans le cas d'un conventionnement pluriannuel, l'association devra chaque année présenter une demande de subvention de fonctionnement et produire à l'appui le dossier fourni par la Ville accompagné des documents ci-après :

- le budget prévisionnel de l'année en cours et de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- un document indiquant l'utilisation prévue de la subvention demandée ;
- un bilan d'activité qui devra comprendre notamment les horaires d'ouverture, le nombre d'adhérents et de participants aux diverses activités, le compte-rendu détaillé des actions les plus significatives avec les caractéristiques du public visé ;
- des états statistiques relatifs aux adhérents et aux participants en lien avec les activités et actions menées par l'association.

En contrepartie de la subvention allouée, l'association s'engage sur les points suivants :

- tenir une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité ;
- adresser à la ville une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité (article L1611-4 du CGCT) ;
- justifier à la demande de la Ville ou de ses agents dûment mandatés, et à tout moment, de l'exécution des actions et de l'utilisation des subventions reçues, notamment par un libre accès aux documents administratifs et comptables. Ce contrôle pourra être effectué sur place et/ou sur pièces par les agents de la Ville ou par toute autre personne mandatée, par elle, à cet effet ;
- rechercher par ses propres moyens, des recettes propres aussi importantes que possible (sponsors, subventions extérieures, droits d'entrée, ...).

4.2 - CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

La Ville versera la subvention en 2 temps :

- après le vote du conseil municipal - 50% du montant de la subvention votée
- en juillet, le solde.

Ce solde de la subvention annuelle de fonctionnement de l'exercice en cours sera versé à la demande expresse de l'association et après avoir produit :

- le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos ;
- le compte rendu de l'Assemblée générale annuelle et le rapport moral et financier ;
- le rapport général du commissaire aux comptes, si le montant des subventions des personnes publiques est supérieur à 153 000 €, ou des comptes certifiés par le Président de l'Association.

ARTICLE 5 – AUTRES MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION PAR LA VILLE

Il est précisé que l'association bénéficie, au jour de la signature de la présente convention, de la mise à disposition par la Ville de Caen de locaux situés

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spécifique.

TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est fixée à (un, deux ou trois) an(s).

Elle s'achèvera, au plus tard, le

Le texte de cette convention pourra être révisé par avenant après accord entre les parties contractantes.

Les modalités de son renouvellement seront négociées en relation avec le bilan partagé indiqué à l'article 4.

ARTICLE 7 - SUSPENSION OU RESILIATION DE LA CONVENTION

7.1 - SUSPENSION

La convention pourra être suspendue, après mise en demeure par la Ville effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, pour

- non respect de l'une des clauses de la convention ;
- manquement grave aux règles de fonctionnement des associations ;

la suspension prenant effet à la date fixée dans la mise en demeure de la Ville.

7.2 – RESILIATION

Chacune des deux parties peut dénoncer ladite convention 2 mois pour les conventions annuelles et 6 mois pour les conventions pluriannuelles avant l'expiration de l'année en cours.

La Ville se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment à la présente convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - EVALUATION

L'évaluation du respect des clauses de la présente convention et plus particulièrement des obligations de l'association se fera au travers de l'analyse de l'activité et des documents produits par cette dernière, conformément aux articles précédents; la Ville se réservant le droit de réclamer tout document complémentaire nécessaire à l'évaluation.

ARTICLE 9 –INFORMATION DU PUBLIC

L'association s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien financier de la Ville de Caen avec l'apposition de son logo

ARTICLE 10 - CONTENTIEUX/RECOURS

Les parties font élection de domicile à Caen, la Ville en son Hôtel de Ville et l'Association en son siège social.

En cas de litiges, contentieux, recours, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de CAEN.

Fait à CAEN, le

M. le Président

Le Maire